



Prise de position commune SECO/S-GE sur l'évaluation 2018

Prise de position du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO et de Switzerland Global Enterprise (S-GE) sur le rapport final de l'évaluation de la collaboration avec les tiers dans la promotion des exportations

En amont d'un nouveau message sur la promotion économique, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) évalue régulièrement les principaux instruments concernés, soit dans leur globalité, soit, comme dans le cas de la promotion des exportations, en mettant l'accent sur certains aspects.

L'impact de la promotion des exportations et les avis des clients sont majoritairement positifs et ont été largement documentés. L'évaluation s'est par conséquent focalisée sur la coopération entre Switzerland Global Enterprise (S-GE) et des tiers ainsi que le principe de subsidiarité.

Le SECO et S-GE saluent le rapport final de l'évaluation, qui contient des informations importantes sur le système global de la promotion des exportations et la position de S-GE en tant qu'association chargée de la promotion publique des exportations.

Selon les évaluateurs, la promotion des exportations en Suisse repose actuellement sur une base solide. Les prestations de S-GE sont reconnues par les autres acteurs de la promotion des exportations, qui estiment que l'existence d'une institution centrale chargée des questions relevant de ce domaine et financée par les pouvoirs publics constitue une plus-value. Parallèlement, les chambres de commerce, les associations et les acteurs privés contribuent eux aussi grandement à l'industrie d'exportation.

Dans le cadre de la loi fédérale sur la promotion des exportations, le Parlement a décidé, en 2000, de confier à une institution spécialisée l'exécution d'une promotion publique des exportations taillée en fonction des besoins et proche du marché. Le principe de subsidiarité reste déterminant. Cela étant, dans le contexte dynamique de la promotion des exportations, il n'est pas toujours possible de délimiter clairement les offres de tiers et les offres de S-GE, ces dernières étant proposées en complément des initiatives privées.

L'évaluation met en lumière les aspects pouvant être optimisés. Le SECO et S-GE prennent acte des recommandations, qu'ils examineront et mettront en œuvre le cas échéant. Ils étudieront également des mesures touchant à la communication et à l'interaction avec les acteurs importants qui n'ont pas été proposées par les évaluateurs, mais qui ont fait leurs preuves dans des domaines apparentés.

Des mesures concrètes seront mises en œuvre rapidement, d'autres seront proposées au Parlement dans le cadre du message sur la promotion économique pour les années 2020 à 2023. Elles visent à accroître la transparence, à renforcer les initiatives privées et à façonner la coopération avec les acteurs de manière à ce que l'industrie d'exportation puisse continuer de bénéficier d'un soutien efficace, conformément à ses besoins.

Intensifier l'exploitation du réseau d'acteurs, à l'aide notamment des technologies numériques, est l'une des priorités stratégiques de S-GE pour les années à venir. Le SECO, en sa qualité de mandant, soutient explicitement cette priorité. Il convient désormais d'étudier en profondeur, de préférence avec les partenaires potentiels, les différentes formes (numériques et autres) que prendra cette exploitation renforcée et la manière dont elle sera concrétisée.

Certaines recommandations de l'évaluation s'adressent à plusieurs voire à tous les acteurs de la promotion des exportations. Nous constatons avec plaisir que la majorité des acteurs interrogés sont également ouverts à des adaptations et prêts pour des changements. C'est bien entendu également le cas de S-GE et du SECO. Une répartition plus claire des rôles et une communication transparente entre les acteurs permettront en outre d'éliminer les éventuels malentendus.

Un rapport concernant la mise en œuvre concrète des recommandations sera présenté aux organes compétents. Certains résultats de l'évaluation seront également pris en considération dans la nouvelle convention de prestations entre le SECO et S-GE pour les années 2020 à 2023.

Bern, 12 juin 2018